



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 19/09/2023
date de convocation : 14/09/2023

n° de délibération : DE2023 - 34

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Biens sectionnaux : convention de concours technique avec la SAFER

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

La commune d'Esclanèdes assure la gestion de la propriété sectionale à vocation agricole, située sur son territoire, lieu-dit La Rocherousse. Elle souhaite concourir à l'équité entre tous les exploitants de ces terrains, et pour cela mettre en œuvre l'allotissement sur le plan technique et juridique.

Madame le Maire propose de solliciter la Safer, entreprise de services, qui dispose de moyens spécifiques, (juridiques et techniques) particulièrement bien adaptés à ce type de situation.

Madame le Maire propose de passer une convention de concours technique avec la Safer, pour les missions suivantes :

Phase 1 : étude foncière et spécialisation des enjeux fonciers globaux

- Extractions cadastrales (*sources Bases DGIP 2021*) : identification de la propriété sectionale ;
- Repérage cartographique sur fonds parcellaire et sur orthophotoplans : état des lieux global des parcelles sectionales ;
- Intégration des contraintes réglementaires (*PLU ou cartes communales*) et des aspects environnementaux (*zonages d'inventaires et de protections*) ;
- Inventaire des terres à vocation agricole et recensement des attributaires agricoles ;
- Analyse des principaux usages actuels et des principaux régimes en place : bilan des utilisations et délimitation globale des espaces agricoles et forestiers ;
- Analyse des règlements mis en place et proposition d'un règlement commun à toute la commune ;
- Restitution et présentation des résultats aux élus locaux et partenaires.

Phase 2 : expertise juridique globale

- Recensement et synthèse des éléments juridiques de portée globale ;
- Etude des modalités des réaménagements possibles, synthèse des différents protocoles d'accord existants (*bail emphytéotique, concessions ...*) ;
- Etablissement du projet des délibérations du Conseil Municipal ;
- Etablissement des différents documents contractuels ;
- Restitution et présentation des résultats aux élus locaux et partenaires

Le coût financier de la mission de la Safer :

- Phase 1 : 1 000.00 € HT
- Phase 2 : 1 500.00 € HT

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 048-214800567-20230919-DE2023_34-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la signature de la convention de concours technique avec la Safer ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et pour engager des démarches auprès du Conseil Départemental de la Lozère pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet.

*Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER*

*Le Maire,
Pascale BONICEL*